



Amendes casier B2

Par GM74210

Bonjour j'ai deux amendes sur mon casier B2,une en 2008 pour conduite sans permis et une en 2016 pour default d'assurance, elles ne sont pas payées à ce jour et je suis au chômage, j'ai postuler à un poste d'ASVP à la police municipale et j'ai été accepté mais le juge a refusé mon assermentation donc je n'ai pas eu le poste. Pourriez-vous m'aider car je n'ai plus beaucoup d'argent et ne veux pas resté au chômage. Bien cordialement.

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Un lien sur l'effacement

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710
[/url]

Par GM74210

Bonjour merci mais je ne vois pas comment faire une demande de remise gracieuse pour mes amendes, j'avoue être un peu perdu dans toutes ces démarches.

Par ESP

Vous avez trop négligé ces affaires, au niveau où vous en êtes, il n'y a plus de remise gracieuse possible, donc pas d'autre solution que de régler ces dettes d'amendes.

En revanche, ce ne sont pas les amendes qui font le B2, mais les infractions.